

Mémoire et réflexions sur l'enjeu de l'exploitation des mines d'uranium au Québec

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Louis Zayed
Professeur de philosophie au collégial
Étudiant à la maîtrise en éthique environnemental

Novembre 2014

Note

Ce mémoire présente une réflexion philosophique sur la filière uranifère. Il me fait donc plaisir de vous la soumettre en espérant qu'elle puisse contribuer à l'analyse de la commission d'enquête.

Il est à noter que cette réflexion a été réalisée cet automne dans le cadre d'un cours universitaire (EDD6060: enjeux sociaux et gouvernance, DESS Environnement et développement durable, Université de Montréal) et vous est soumise textuellement avec l'accord des autorités universitaires.

Table des matières

1. Résumé -----	3
2. Problématique-----	3
3. Objectif-----	4
4. Méthode-----	5
5. Résultats et discussion-----	6
5.1 Anthropocentrisme, biocentrisme, écocentrisme: y a-t-il place à débat? -----	6
5.2 Présentation de la théorie de Jonas: les principes responsabilité et précaution-----	8
5.3 Application de la théorie de Jonas à l'enjeu de l'exploitation des mines d'uranium-----	10
5.4 Présentation de la théorie kantienne: l'éthique du devoir-----	11
5.5 Application de l'éthique du devoir concernant l'exploitation des mines d'uranium-----	13
5.6 Présentation de la théorie millienne: l'éthique utilitariste-----	15
5.7 Application de l'utilitarisme concernant l'exploitation des mines d'uranium-----	16
5.8 Présentation de la théorie senienne: le progrès économique et social-----	18
5.9 Application de la théorie senienne concernant l'exploitation des mines d'uranium-----	19
5.10 Quelques valeurs de l'éthique environnementale-----	20
6. Conclusion-----	23
7. Bibliographie-----	25

1. Résumé

Le Québec se trouve actuellement confronté à la possible exploitation de l'uranium. Pour l'aider dans sa prise de décision, une commission d'enquête a été formée. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent travail, qui se penche sur cette question à partir d'une approche, de concepts et d'enjeux éthiques. Une revue de la littérature scientifique et grise a été réalisée. Ainsi, les principes de précaution et de responsabilité ont été présentés et appliqués, tout comme l'éthique du devoir, l'approche utilitariste ainsi que les éthiques sociale, économique et environnementale. La considération de l'ensemble des concepts éthiques favorisent l'adoption d'un moratoire.

2. Problématique

En 2008, la société Terra Ventures amorçait des travaux d'exploration d'uranium à moins d'une quinzaine de kilomètres de la ville de Sept-Îles¹. Ces travaux ont soulevé des controverses locales, régionales et nationales, notamment en raison des craintes reliées aux effets sanitaires de l'uranium. En effet, celui-ci présente non seulement des risques potentiels sur l'environnement, mais également des risques sur la santé humaine en raison des contaminations autant chimique que radiologique par les expositions qui en découlent.

Depuis, de nombreuses inquiétudes ont été exprimées par des citoyens, différents groupes sociaux et plusieurs communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec. Au plan canadien, des provinces ont déjà légiféré à cet effet, comme la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse qui ont décrété un moratoire légal sur l'uranium. Au Québec, déjà plus de 300 municipalités, municipalités régionales de comtés (MRC) et communautés autochtones ont

¹ Institut national de santé publique du Québec. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers, Québec, septembre 2013.

voté des résolutions pour s'opposer à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium sur leur territoire en demandant un moratoire².

C'est dans ce contexte que, le 3 mars 2014, l'ancien ministre du Développement Durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs mandatait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour tenir une enquête et une audience publique sur la filière uranifère.

Le ministre précisait que dans une perspective de développement durable, la commission qui serait formée à cet effet devrait examiner notamment les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Enfin, il indiquait que cette démarche a pour but d'informer la population concernant les enjeux, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant à l'avenir de cette filière et à la protection de l'environnement³.

C'est ainsi qu'une commission d'enquête a été constituée et a débuté son mandat le 20 mai 2014. Son rapport devrait être soumis au ministre au plus tard le 20 mai 2015.

3. Objectif

Dans ce contexte, il m'apparaissait intéressant de contribuer à la réflexion collective quant à la pertinence ou non d'explorer et d'exploiter l'uranium sur le territoire québécois en fournissant un point de vue analytique éthique à partir des

² Teluq. Le sans papier – le journal de toute la communauté télé-universitaire. Document consulté le 13 octobre 2014, site http://benhur.teluq.ca/wordpress/sanspapier/chroniques/societe/societe8_0212/

³ Ministre du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs. Lettre mandant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de faire enquête et de tenir une audience publique, 3 mars 2014, 2 pages. Document consulté le 13 octobre 2014, site <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/CR4.pdf>.

grandes orientations philosophiques et dans une perspective de développement durable qui intègre les sphères de l'économie, du social et de l'environnement.

4. Méthode

La méthode se divise en deux approches distinctes. La première consistait à prendre connaissance de l'ensemble du dossier tel que l'a constitué la commission d'enquête qui examine actuellement « les enjeux de la filière uranifère au Québec ». À cet effet, de très nombreux documents ont été retrouvés sur le site internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/index.htm>).

La deuxième consistait d'abord à cibler les principaux philosophes qui ont créé les théories fondamentales de l'éthique (Kant et Mill), puis à traiter des enjeux plus spécifiques de l'éthique environnementale (Jonas) et enfin des enjeux socio-économique (Sen). Ensuite, des valeurs de l'éthique environnementale ont été mises de l'avant afin de compléter le schéma soit les valeurs rattachées à la biodiversité, à l'équité intra et intergénérationnelle, et à deux formes d'équité territoriale.

S'y ajoutent enfin certaines autres idées, ici secondaires, émanant d'autres auteurs. Leurs arguments ont été présentés, discutés et une orientation générale a été dégagée pour permettre un positionnement sociopolitique qui pourrait influencer, ne serait-ce que modestement, sur la prise de décision éventuelle du gouvernement du Québec en matière d'exploration et d'exploitation de l'uranium. Considérant la nature de ce travail, les résultats de la revue de la littérature ont été présentés et analysés dans la même section que la discussion.

5. Résultats et discussion

Cette section débutera par un questionnement relatif aux approches anthropocentrique, biocentrique et écocentrique. Suivra une présentation de la théorie de Jonas et de l'application des principes responsabilité et précaution. L'éthique du devoir tel que développé par Kant sera ensuite abordée, tout comme l'éthique utilitariste de Mill. Enfin, la théorie senienne sera discutée sous l'angle du progrès socio-économique et certaines valeurs de l'éthique environnementale seront prises en compte pour un positionnement final.

5.1 Anthropocentrisme, biocentrisme, écocentrisme: y a-t-il place à débat?

L'anthropocentrisme, le biocentrisme et l'écocentrisme sont les trois approches typiques de l'éthique environnementale. La première accorde une valeur intrinsèque à l'homme alors que la nature n'en a une qu'extrinsèque, c'est-à-dire liée à son utilité. La deuxième accorde une valeur intrinsèque à tout ce qui vit, alors que la troisième accorde une valeur absolue à l'écosystème. Bien que les valeurs varient selon l'approche, au final, il y a une convergence vers un point central, celui du nécessaire équilibre pour assurer la survie.

Si on analyse de plus près l'anthropocentrisme, on réalise pour que pour garantir le caractère intrinsèque à l'homme, il faut indéniablement consacrer une valeur importante à l'environnement du fait que sans lui, l'homme n'existerait pas. Bien qu'instrumental, l'environnement est une condition à l'homme. Cela est d'ailleurs compatible à la théorie de Jonas et converge également avec la pensée kantienne.

Dans l'analyse du biocentrisme, un paradoxe apparaît, puisque toute forme de vie ne peut nuire à une autre forme de vie. Illustré de façon simplifiée, ce paradoxe pourrait être présenté par un lion qui, voulant respecter la valeur intrinsèque de sa proie, ne la chassera pas, mais ce faisant, mourra de faim et par ricochet ne respectera pas sa propre valeur intrinsèque. Toutefois, cette

définition est limitative et on gagnerait à porter un méta-regard sur les phénomènes naturels. En effet, le lion chassera sa proie, qui aura préalablement mangé l'herbe qui doit sa croissance aux nutriments du sol, qui lui aura été enrichi par tout ce qui se décompose, dont le corps du lion mort. Ainsi, la nature est un cycle qui fonctionne par la vie et la mort et c'est ce cycle qui a une valeur intrinsèque. Avoir une approche biocentrique revient donc à vouloir assurer la continuité de ce cycle de vie et mort.

Finalement, l'écocentrisme (ne pas confondre avec la *deep ecology* qui souhaite des écosystèmes aucunement perturbés et où l'homme est pratiquement un parasite) attribue une valeur intrinsèque à l'écosystème, dont nous faisons d'ailleurs partie. Cette troisième approche est par conséquent la plus tangible car elle est celle qui illustre le mieux et le plus facilement la notion d'équilibre telle que mentionnée précédemment. D'ailleurs, Larrère affirme la chose suivante: « Ce qui m'intéresse dans l'écocentrisme, c'est qu'il s'agit de nous situer dans un ensemble (...) dont nous ne sommes pas nécessairement le centre...mais dont nous faisons partie (...) Il n'est donc pas question d'opposer la nature et l'homme, de penser qu'il faut choisir entre l'une et l'autre (...) Les hommes font nécessairement partie de la solution : on ne sauvera pas la nature sans eux et ils ne se sauveront pas sans la nature. Il faut donc chercher des formes de relations entre les hommes et la nature qui profitent aux deux. »⁴ En somme, l'angle d'approche de ce travail est très bien représenté dans le texte de Blanchon, qui s'inspire de Latour et Larrère: "« d'en appeler aux nécessités naturelles pour entraver la liberté politique des humains », c'est-à-dire d'utiliser des hypothèses « scientifiques » sur le fonctionnement de la nature comme argument pour trancher des questions sociales [...] L'argument de « limites naturelles » peut aussi être utilisé dans une optique égalitaire de justice au niveau global. »"⁵

⁴ Larrère C. *Entrevue de Catherine Larrère*, Éthique et économique, 2 (2), 2004, page 3.

⁵ Blanchon D. et al, *Comprendre et construire la justice environnementale*, Annales de géographie, n 665-666, 2009, p. 43-44.

5.2 Présentation de la théorie jonasienne: le principe de précaution et le principe de responsabilité

Hans Jonas⁶ est probablement le précurseur de l'éthique environnementale. Il fonde sa théorie sur deux principes fondamentaux, soient le principe de précaution et le principe responsabilité. Pour ce faire, il s'inspire des théories de Kant et de Mill, en ce sens qu'il effectue un calcul des conséquences, parfois hypothétiques, basé sur un devoir d'humanité. Autrement dit, il comptabilise les probabilités avec en arrière plan la maxime: *L'humanité ne peut courir à sa perte.*

Le principe de précaution se comprend donc comme suit: si une action entraîne un risque de dommage grave ou irréversible pour l'environnement et ce même sans certitude scientifique, il ne faut pas poser l'action⁷. Il faut donc garder à l'esprit que l'absence de preuve de risque n'implique en soi la preuve d'absence de risque, il faut par conséquent agir avec une extrême prudence. Une autre façon de comprendre le principe de précaution est lorsque deux actions sont possibles et que les deux entraînent des risques (qui dit risque dit aussi incertitude). Il faut alors prioriser celle qui occasionnera le moindre mal. Pour donner un exemple caricatural, nous avons d'un côté la possibilité de faire fortune au risque de détruire l'environnement (et ainsi contribuer à notre propre extermination) et de l'autre nous pouvons préserver l'environnement au risque d'être pauvre. Quel risque est le pire: pauvreté ou extermination? Il est donc aisé de comprendre qu'il vaut mieux préserver l'environnement dans un cas comme celui-ci.

Quant au principe de responsabilité, celui-ci s'explique par le fait que nous sommes libres de nos actions et que nous avons un pouvoir d'action. Ce principe se définit principalement par la responsabilité dont l'humain doit faire preuve

⁶ Jonas H. *Le principe responsabilité*, Éditions CEC, Canada, 2007, 128p.

⁷ Ne pas confondre le concept de Jonas avec le principe énoncé par: Gouvernement du Québec, 2006, Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6 - Les principes.

envers la nature dans une perspective de prospérité humaine. Cette responsabilité interdirait donc à l'homme d'entreprendre une action qui pourrait mettre en danger soit l'existence des générations futures, soit la qualité de l'existence future sur terre⁸.

Par extension, cette responsabilité est à sens unique puisque l'humain est responsable de la nature mais non l'inverse, au même titre qu'un parent est responsable d'un enfant alors qu'il est inconcevable de concevoir l'inverse. Ainsi, pour Jonas qui suit certains impératifs de l'éthique du devoir Kantien, il est de notre devoir d'assumer cette responsabilité. De ce fait, l'application du principe de responsabilité devrait mener à la reconsidération des agendas politiques en matière d'exploitation et d'utilisation d'uranium.

Comme l'humain doit prendre soin de la terre pour le bien être global et collectif, dans les circonstances, ce sont les instances politiques qui doivent prendre leur responsabilité et jouer un rôle de premier plan pour orienter le tir et offrir à la population un environnement sain dans lequel elle peut se développer de façon harmonieuse. En d'autres mots, Jonas invite à une extrême diligence tout en soulevant l'importance d'accorder une valeur prépondérante à l'environnement et de se prémunir face aux conséquences d'un essor incessant de l'économie et de la technologie. Sinon, nous manquerions à notre devoir et nous accepterions tacitement de nous diriger vers des problèmes environnementaux potentiellement graves, voire catastrophiques.

⁸ Simon R., 1993, *Le fondement ontologique de la responsabilité et de l'éthique du futur, Nature et descendance. Hans Jonas et le principe responsabilité*. Genève, Labor et Fides : 101-107.

5.3 Application des idées jonasiennes concernant l'exploitation des mines d'uranium

Afin de bien attaquer l'enjeu de l'exploitation des mines d'uranium à l'aide des idées de Jonas, les deux principes fondamentaux présentés plus haut seront étudiés distinctement.

Dans un premier temps, l'exploitation des mines ne semblent pas causer de réels problèmes en fonction du principe de précaution et les risques liés à l'exploitation de l'uranium sont relativement bien documentés⁹. D'ailleurs, les dommages créés à l'environnement, bien qu'ils présentent un degré de gravité qui varie en fonction de décisions ultérieures de réhabilitation, ne sont pas pour la plupart irréversibles. Un territoire dévasté par une mine est réhabilitable, bien qu'à des coûts substantiels. Aussi, l'impact associé à la radioactivité de l'uranium et aux éléments de sa chaîne de désintégration (comprenant notamment le thorium, le polonium et le radon) est moindre que celui de la fission nucléaire. Des normes de contrôle sévères sont suffisantes pour gérer ces risques.

Toutefois, la façon dont sera utilisée l'uranium est, de son côté, grandement sujet au principe de précaution. En effet, si l'on considère cela sous l'angle de l'énergie nucléaire, bien que les risques soient admis comme étant faibles, leurs conséquences sont souvent de nature catastrophique, engendrant des dommages graves et irréversibles. Il n'y a qu'à se rappeler Tchernobyl et plus récemment Fukushima.

Vu sous l'angle du principe de responsabilité, l'exploitation des mines d'uranium représente un développement économique et technologique ponctuel (pouvant s'étaler sur une durée de quelques années) et ce, en dépit des impacts environnementaux pérennes en raison de la nature des résidus dont la demi-vie, soit le temps nécessaire pour la dégradation de 50% d'une substance dès son origine, est très longue. Un tel développement ne contribue de facto pas au

⁹ Commission d'enquête sur la filière uranifère, 2014, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/index.htm>

principe d'humanité et ne témoigne pas d'une extrême diligence sur l'équilibre précaire de l'environnement et du partage intergénérationnel.

Accepter les conséquences possibles de tels développements ne favoriserait pas un habitat sain qui perdurerait sur le long terme et s'avèrerait hautement irresponsable. Aussi, toujours sous l'angle de la responsabilité et parce que nous en avons les connaissances, nous devons prévoir et anticiper tout ce qui découlera de l'exploitation des mines, incluant notamment l'utilisation de l'uranium. Tenter une justification morale en affirmant que nous ne faisons qu'exploiter la ressource première et qu'il appartient à l'utilisateur d'en faire une utilisation réfléchie serait irresponsable. Nous pourrions faire ici une petite analogie avec un vendeur d'armes qui ne commet peut-être pas de crime mais qui doit être conscient et sensible des usages qui en sont faits. Même si la ressource est utilisée à des fins énergétiques, fournir l'uranium revient à endosser l'apport, tout comme les risques, des centrales nucléaires comme moyen de production à l'échelle mondiale. Par ailleurs, au niveau strictement militaire, le gouvernement du Canada a adopté une politique d'anti prolifération du nucléaire et qui vise le désarmement nucléaire à l'échelle internationale¹⁰ mais cela ne constitue pas une protection sans faille contre la déviation de l'uranium à des fins militaires.

5.4 Présentation de la théorie kantienne: l'éthique du devoir

Le fondateur de l'éthique du devoir, Emmanuel Kant¹¹, désirait créer une morale universelle, c'est-à-dire valable pour tous et en tout temps. Cette morale est basée sur la raison *a priori* et se traduit par trois principes fondamentaux: le principe d'humanité, le principe d'universalisation et l'impératif catégorique. Kant avance donc ceci: *agis de telle sorte que la maxime de ton action devienne une loi universelle*. Cette loi universelle n'est valide que si elle répond au principe

¹⁰ <http://www.international.gc.ca/arms-armes/nuclear-nucleaire/index.aspx?lang=fra>

¹¹ Kant E. *Métaphysique des mœurs 1*, GF Flammarion, Paris, 1994, 203p.

d'humanité et c'est de cette façon qu'elle deviendra un impératif catégorique, soit une obligation à agir ou non de telle ou telle façon.

Le principe d'humanité se comprend au travers d'un principe de respect de l'être humain. Autrement dit, l'humain est une finalité en soi et jamais un moyen de parvenir à une quelconque fin. L'idée est d'avoir le bien de l'humanité au centre des préoccupations des actions humaines. Tout ce qui est entrepris doit s'assurer du respect de la dignité humaine et s'orienter vers le mieux-être de l'existence humaine.

Quant au principe d'universalisation, il faut, pour le respecter, se demander s'il l'on peut vouloir que la maxime de notre action à venir puisse s'imposer en loi universelle. Y aurait-il donc respect du principe d'humanité advenant que notre action devienne une obligation pour tous et en tout temps; seule est souhaitable l'action qui respecte la dignité humaine ainsi que le mieux-être humain et ce, advenant que tous agissent de la sorte et en tout temps. Il faut comprendre ici que la théorie ne souffre d'aucune exception et que sa force pratique est immuable.

Lorsque ces conditions sont remplies, survient alors le troisième principe, celui de l'impératif catégorique, soit une obligation à un code de conduite qui peut s'imaginer comme suit: *Tu dois faire ceci* ou *Tu ne dois pas faire cela*. Pour donner un exemple, advenant qu'on pose le problème à savoir si on peut voler du maïs à un fermier dans l'abondance sous prétexte que la famille du voleur est affamée. D'un côté nous avons un fermier qui a travaillé et qui mérite de bénéficier des résultats de son labeur et de l'autre, nous avons la subsistance d'une pauvre famille. Le dilemme se présente donc entre le droit de récolter les fruits de son travail ainsi que le droit à la propriété privée et, de l'autre, à l'assouvissement d'un droit de base. Il faut alors se demander ce qu'il adviendrait si on universalisait la maxime de l'action: *Tu dois voler pour te nourrir* et que cela était valable pour tous et en tout temps. Dans l'optique où tous volent pour se nourrir, on réalise très vite le chaos social qui en résulterait et de ce fait le principe d'humanité ne serait pas respecté. Ce faisant, la maxime à convertir en impératif

catégorique serait d'avantage: *Tu ne dois pas voler, peu importe la raison qui t'y pousse*. Si on rétorquait alors qu'il est inacceptable de laisser les gens mourir de faim, ce qui est contraire au principe d'humanité, il suffit d'appliquer la même logique et de fonder un impératif qui pourrait ressembler à ceci: *Tu dois partager avec les plus démunis du moment que tes besoins primaires sont comblés*. Ainsi, il n'y aurait ni vol, ni famine. Certes, ceci serait un monde chimérique, mais la logique d'une telle idéologie est appropriée pour le bien de la présente discussion.

5.5 Application de l'éthique du devoir concernant l'exploitation des mines d'uranium

Concernant les mines d'uranium, il faut se demander quelle sorte de maxime l'on peut vouloir transformer en impératif. La question est donc de savoir si: *Tu dois exploiter les ressources* ou si *Tu ne dois pas exploiter les ressources*. L'impératif à adopter est celui qui correspondra le mieux au principe d'humanité. On voit donc très rapidement que si on appliquait la deuxième option, soit celle de ne pas exploiter les ressources, que cela est valable en tout temps et pour tous, nous ne respecterions pas le principe d'humanité car en fait nous ne pourrions même pas survivre. La logique nous oriente donc vers une exploitation des ressources. Il faut toutefois faire attention entre l'exploitation et la surexploitation des ressources, tout comme il serait sensé de différencier les ressources renouvelables et celles non renouvelables. Encore une fois, l'idée est de toujours agir en fonction de la dignité humaine et du mieux-être humain. Dans une perspective kantienne, l'exploitation modérée de certaines ressources serait souhaitable pour respecter son fondement premier: le principe d'humanité. Donc, au final, devons-nous oui ou non exploiter les mines d'uranium et si oui, de quelle façon et avec quelles balises? Par une analyse via la théorie kantienne, on réalise bien vite que l'exploitation ne tient pas la route et ce, pour plus d'une raison. En effet, le simple fait que des travailleurs soient exposés à des radiations potentiellement dangereuses et ce, en dépit des moyens de protection, fait d'eux des moyens de production pour satisfaire à une demande

en ressource à d'autres individus. Or, il est nécessaire ici de rappeler que cette éthique se veut universelle. Ce faisant, utiliser des ressources humaines tout en tolérant une certaine atteinte à leur dignité revient à enfreindre le principe d'humanité et ce, même si le risque est volontaire. En effet, en acceptant ce dernier, les travailleurs s'utiliseraient eux-mêmes comme moyen pour récolter un salaire plutôt que se voir comme une finalité (ne pas se méprendre en pensant que tout travail équivaut à utiliser l'humain comme un moyen, il y a des emplois décents qui assurent la dignité où il y a plus à retirer qu'un salaire). Ensuite, le deuxième problème repose sur l'utilisation globale de l'uranium soit principalement l'énergie, En effet, ce point doit, lui aussi, s'inscrire toujours en fonction du principe d'humanité. Par conséquent, si l'on se demande quelle ressource exploiter et que nous avons le choix entre une qui va à contresens de la dignité humaine ou une autre, qui peut la sauvegarder ou la faire prospérer, encore une fois l'option qui s'impose comme devoir moral est évidente et se traduit par le dilemme suivant: *Dois-je exploiter une ressource qui peut entraîner des problèmes pour la santé des travailleurs et dont l'utilisation peut engendrer des catastrophes environnementales, portant en cela atteinte à la dignité humaine? Ou Dois-je exploiter les ressources qui se veulent saines pour les travailleurs en plus d'être respectueuse de l'environnement, ce qui par ricochet permettra la préservation de la dignité humaine à long terme?* Un conflit se dessine donc à l'horizon avec l'exploitation de l'uranium, la construction de centrales nucléaires (dont l'énergie est considérée propre, mais avec des conséquences très graves en cas d'accident, sans compter la gestion des déchets nucléaires) ou l'utilisation de l'uranium à des fins d'armement. En fait, selon la théorie kantienne, la seule façon dont nous pourrions justifier l'exploitation de l'uranium passe par une incontournable garantie qui assure de façon optimale et sans faille la santé des travailleurs, que les sites d'exploitation soient suffisamment loin de toute population pour éviter une quelconque exposition aux radiations et que finalement, nous utilisions la ressource dans la perspective d'accroître la notion de dignité humaine, ce qui équivaldrait à se

limiter à la recherche et à la médecine, peut-être également à l'exploration spatiale, mais sans plus.

5.6 Présentation de la théorie millienne: l'éthique utilitariste

Mill¹² est un utilitariste, c'est-à-dire un conséquentialiste. L'éthique utilitariste prône effectivement une morale basée sur un calcul des conséquences. Une action est donc jugée bonne si sa conséquence favorise le bien, qui lui se définit par la notion de plaisir (hédonisme), soit un caractère sensible qui consiste à éviter la douleur. Cette éthique est également une forme d'éthique de la majorité en ce sens qu'une action est jugée bonne si sa conséquence favorise le plus grand bien du plus grand nombre et ce, même si ça signifie de devoir sacrifier un petit nombre ou encore d'accepter une certaine quantité de souffrance à un groupe restreint. On calcule donc le plaisir et la douleur en fonction des notions de portée-durée-intensité-pureté et la bonne action est celle qui fera pencher la balance du côté du bien-être et non de la souffrance. La portée signifie la quantité de personne affectée. La durée réfère à la période de temps sur laquelle s'étalonnera le plaisir ou la douleur. L'intensité est la force brute du plaisir ou de la douleur, alors que la pureté peut se comprendre comme la noblesse du plaisir ou de la douleur.

Toutefois, pour bien faire le calcul utilitariste, il faut tenir compte de tous ces aspects de façon concomitante car ils sont interreliés et peuvent s'influencer mutuellement. Une façon rapide et sommaire de voir toutes les subtilités du calcul utilitariste est au travers l'exemple de Tchernobyl (tenter un examen exhaustif serait inapproprié dans le cadre du présent travail). La production d'énergie nucléaire était porteuse de nombreux avantages sur la population avoisinante en raison d'une disposition énergétique suffisante et par la création

¹² Mill J.S. *L'utilitarisme*, Le monde Flammarion, Paris, 2010, 170p.

d'emplois. À l'inverse la catastrophe a causé un grand tort non seulement à cette population, mais aussi à l'échelle mondiale, quoique qu'avec une intensité moindre. On voit donc comment l'intensité peut varier sur la portée.

Aussi, d'un point du vue utilitariste, Tchernobyl est à éviter car cela n'a pas produit le plus grand bien du plus grand nombre. Le « plaisir » lié à l'énergie et à l'emploi est insuffisant pour compenser au déplaisir lié aux morts d'individus, à la contamination locale extrême, ainsi que celle moindre de stature mondiale. De plus, la contamination perdurera plus longtemps que n'a fonctionné la centrale nucléaire en raison de la très longue demi-vie des substances radioactives émises dans l'environnement. Il faut également rajouter à cela les conséquences liées aux déchets nucléaires engendrés par une centrale alors opérationnelle.

5.7 Application de l'utilitarisme concernant l'exploitation des mines d'uranium

La question est maintenant de savoir si l'exploitation des mines d'uranium est une chose souhaitable. Il faut donc se pencher sur les conséquences d'une telle exploitation. À cet effet, nous considérerons le développement économique comme positif mais la destruction de territoire comme négative. Il faut donc répondre aux questions suivantes: 1) Combien de gens seront touchés par chacune des conséquences? 2) Sur quelle période de temps s'étalonnera les deux conséquences? 3) Qu'y a-t-il de plus souhaitable et de plus noble entre le développement économique et la préservation de l'environnement, considérant qu'un territoire non dévasté peut offrir une variété d'autres avantages (comme cela sera d'ailleurs présenté plus loin dans ce travail avec les enjeux de la biodiversité)? 4) À quoi servira la ressource?

Cette dernière question est primordiale ici car puisqu'il faut tenir compte des conséquences, si l'uranium sert à la médecine, la recherche, l'exploration spatiale, à une utilisation énergétique ou encore militaire, les conséquences varieront relativement à l'utilité. Ainsi, si l'on veut répondre à la question sous

l'angle utilitariste, il faut d'abord cerner la nucléarité¹³ de l'uranium, soit la conception sociale de l'uranium qui n'est perçue que sous son utilisation nucléaire, soit sa finalité. Si l'on veut assurer le plus grand bien du plus grand nombre et ce dans une perspective spatio-temporelle, on doit d'abord s'assurer que l'utilisation de l'uranium n'entraîne pas de conséquences négatives significatives. Pour cette raison, l'exploitation ne peut se faire en vertu de l'armement nucléaire, cela va de soi, mais pas plus pour produire de l'énergie. Encourager l'énergie nucléaire, c'est encore une fois accepter une possible catastrophe aux répercussions incommensurables, mais aussi d'être au prise avec un problème insoluble qu'est la gestion des déchets nucléaires. Qui plus est, pouvons-nous garantir que cette gestion des déchets ne causera aucune atteinte au principe premier de l'utilitarisme? Bien que les technologies actuelles devraient permettre une gestion sécuritaire, il ne faut jamais oublier que la demi-vie de l'uranium se compte en milliards d'années (4,5)¹⁴, alors que les meilleures prédictions scientifiques en matière de fiabilité des technologies ne dépassent pas le centenaire¹⁵. Aussi, le plus grand bien du plus grand nombre est un calcul délicat qui doit, en plus de tenir compte de l'effet domino au niveau des conséquences, jauger avec les quatre variantes du calcul. Donc, le bien de nombreux japonais qui ont profité de l'énergie de la centrale nucléaire de Fukushima a été vite contrebalancé par les conséquences de la catastrophe. Le bonheur d'une population ayant de l'énergie est un bien questionnable comparé à l'ampleur de la douleur liée à la mort d'un groupe d'individu, incluant le deuil des proches; à laquelle s'ajoute le mal pour la faune et la flore (l'utilitarisme se rapproche du biocentrisme en ce sens qu'il accorde une valeur morale à tous les être sensibles, ce qui inclut les animaux, mais à la différence que la valeur de ces êtres sensibles est extrinsèque, contrairement à ce que prône le biocentrisme) de l'océan pacifique touché par les déchets radioactifs de Fukushima et ce pour un nombre incalculable d'années, tout comme l'est

¹³ Hetch, G., *Being nuclear*, Boston, MIT Press, 451p. 2012

¹⁴ http://teachnuclear.ca/fr/contents/cna_radiation/nuclear-decay/half-life/

¹⁵ M. Patrick Gonzales. Transcriptions bape, séance tenue le 18 septembre 2014 en soirée à Québec, p.13. Site consulté le 13 octobre 2014. page 8

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/TRAN44.pdf>

d'ailleurs la côte ouest américaine en raison des courants marins. Si l'on considère ici l'effet domino, nous pourrions voir, par exemple, une conséquence de premier degré qui serait la contamination de l'océan, pouvant entraîner une conséquence de deuxième degré en une modification des activités économiques comme la pêche qui elle, pourrait entraîner une conséquence de troisième degré en accroissant le taux de chômage en raison de la perte d'emploi liée à l'industrie de la pêche et ainsi de suite.

5.8 Présentation de la théorie senienne: le progrès économique pour le progrès social

Amartya Sen ¹⁶ est un auteur qui a beaucoup traité de développement économique et d'éthique sociale. Sans présenter l'entièreté de sa théorie très substantielle, l'idée fondamentale qu'elle véhicule mérite qu'on s'y attarde pour un enjeu aussi majeur que l'exploitation des mines d'uranium. En effet, Sen défend l'idée du progrès économique et de l'accroissement des richesses, mais dans l'optique où cela est redirigé vers le progrès social et l'accroissement de nos libertés.

Pour reprendre une analogie classique du milieu économique, le progrès économique est souvent présenté par l'idée de « faire grossir la tarte ». Pour Sen, cela n'a de sens que si elle est ensuite bien redistribuée en nourrissant, instruisant, soignant,... plus de gens. Cela est donc contraire à un système pyramidale où le profit des têtes dirigeantes est largement planifié et surtout maximisé. Sen apporte toutefois une précision en ce sens qu'une fois la richesse utilisée pour accroître les libertés, ces dernières doivent à leur tour servir de moteur au développement économique, générant ainsi une boucle où les deux hémisphères s'alimentent et se fertilisent mutuellement.

¹⁶ Sen A. *Un nouveau modèle économique - développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, 2003, 455p.

5.9 Application de la théorie senienne concernant l'exploitation des mines d'uranium

Lorsqu'on se penche sur la possibilité d'exploiter les mines d'uranium dans le nord du Québec et que l'on souhaite être logique avec la pensée de Sen, il faut se demander quel sera le progrès social issu du développement économique. La création d'emplois décents est une forme de progrès social très avantageux. Les questions sont donc de savoir si ces emplois sont décents, et surtout, si les retombées économiques, c'est-à-dire le gros de l'argent qui découlera de l'exploitation, ira enrichir d'avantage les multinationales ou s'il contribuera au développement social, servant notamment à créer hôpitaux, écoles, routes et, globalement, au développement des libertés au sens où Sen l'entend. *A priori* le développement économique issu des mines d'uranium n'est pas problématique en soi, mais des balises sont nécessaires pour assurer l'intégrité d'un tel développement. Le meilleur exemple pour illustrer de façon très concordante l'idéologie senienne est Hydro-Québec. Bien que la nationalisation ne soit pas un élément indispensable à la réalisation de cette idéologie, elle y contribue de façon tangible. Toutefois, si les retombées économiques favorisaient d'avantage les sièges sociaux des compagnies minières, l'exploitation ne devrait pas avoir lieu. D'ailleurs, le gouvernement québécois a décidé de faire des redevances minières un volet important de la nouvelle loi sur les mines. L'avantage monétaire doit principalement rester là où le territoire est touché. La crainte est que les milliards de dollars à venir avec l'exploitation des mines ne serviront pas à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et ne seront pas plus dans les poches de l'ensemble des québécois. Aussi, la désolation classique des territoires des mines abandonnées ne favorise aucunement le développement social local. Bien qu'il y ait maintenant des exigences gouvernementales en matière de garanties de réhabilitation de la part des minières, il n'y pas eu encore à ce jour de démonstration que ces garanties sont suffisantes. De plus, le phénomène *boomtown*, un essor économique rapide

d'une ville lié à la présence d'une ressource, se transforme en ville fantôme lorsque la ressource est épuisée, donc environ cinquante ans dans le cas d'une mine, et qu'il y a une dépopulation monstre de la ville. Rappelons enfin que la création d'emploi liée aux mines pourrait elle aussi être questionnable au niveau de sa décence puisque le travail généré entraîne souvent des risques graves pour la santé. Si les travailleurs acceptaient ces risques par nécessité financière, cela pourrait se traduire, selon Sen, par un manque de liberté d'opportunités professionnelles décentes.

5.10 Quelques valeurs de l'éthique environnementale

Si l'on regarde maintenant au niveau des valeurs de l'éthique environnementale concernant l'enjeu de l'exploitation des mines, nous y retrouvons l'équité inter générationnelle, la notion de legs ainsi que la notion de l'équité territoriale. À cela se juxtapose les limites de l'évaluation économique relative à la biodiversité.

L'équité intergénérationnelle, ou la notion de legs, stipule qu'il est irresponsable de laisser aux générations futures un environnement plus hypothéqué que celui que les générations précédentes nous ont légué. Si tel était le cas, cela équivaldrait à laisser une dette en guise d'héritage. Cette forme d'équité nous invite donc à laisser une situation identique ou améliorée aux prochaines générations. On veut certes effectuer du développement économique, mais cela commence toujours par l'exploitation de ressources naturelles. Or, il y a une : « ironie à évaluer la biodiversité sur la base du prix du marché alors même que la marchandisation excessive des ressources naturelles est un facteur important de l'érosion de la biodiversité »¹⁷. Comme de fait, il n'y a qu'à imaginer le paradoxe suivant : « les bénéfices de la pêche à des fins commerciales donnent une indication de la valeur de la biodiversité marine mais la principale

¹⁷ Maris V., Revéret J-P, *Les limites de l'évaluation économique de la biodiversité*, Ateliers de l'éthique, vol 4, n.1, printemps 2009, article 52-66, page 56.

menace qui pèse sur cette biodiversité est la surpêche à des fins commerciales. »¹⁸.

Ainsi, la biodiversité possède une valeur économique en ce sens qu'elle est considérée comme une marchandise. Épuiser cette marchandise entraîne la privation d'une ressource économique. Par conséquent et en parallèle, sous l'angle de la biodiversité, l'exploitation des mines laissera un territoire dénudé, qui sans aménagement entraînera certainement une diminution notable de la biodiversité et d'un appauvrissement de stocks pour les générations futures, ce qui provoquerait indéniablement des pénuries et une absence de certaines ressources pour lesquels l'impact économique actuel ou éventuel est aujourd'hui reconnu et admis. En effet, Revéret rapportait l'idée que bien que nous n'ayons pas encore d'intérêt scientifique ou économique établi pour certaines espèces de la biodiversité, il serait erroné de statuer qu'elles n'en auront jamais. Aussi, selon Flippo¹⁹, les coûts ne sont pas comparables entre les différentes populations: les locaux pouvant attribuer une valeur bien plus grande à leur territoire que peuvent le faire les gens plus éloignés ou encore: la nécessité énergétique des étrangers en contrepoids au patrimoine naturel québécois. À cela s'ajoute l'élément selon lequel les outils économiques actuels ne sont pas suffisamment performants pour témoigner de la valeur réelle de la préservation d'un écosystème et que certaines destructions ne peuvent trouver leur équivalent sur le marché.²⁰

Au niveau de l'équité territoriale, cela peut se voir sous deux angles. Le premier est de considérer les impacts occasionnés chez le voisin. L'exemple de la

¹⁸ Maris V., Revéret J-P, *Les limites de l'évaluation économique de la biodiversité*, Ateliers de l'éthique, vol 4, n.1, printemps 2009, article 52-66, page 56

¹⁹ Flipo F. *La question de l'équité dans le cas du changement climatique*, Éthique et économique, 2 (1), 2004

²⁰ Cette idée peut trouver certains équivalents dans le texte: Gowdy, J. *The value of biodiversity: markets, society, and ecosystems*, Land Economics, pp25-41, 1997 avec notamment le concept de Biophilie qui témoigne de l'importance de la biodiversité et de contact avec la nature pour l'équilibre et le bien-être psychique de l'humain, étant ainsi indispensable au bonheur qui lui, n'est aucunement quantifiable économiquement parlant.

catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima le démontre bien avec les répercussions sur la côte ouest américaine tel que présenté précédemment. Le deuxième angle est celui de l'équilibre entre profit économique et destruction environnementale. On assiste en effet régulièrement à des situations où les profits économiques très élevés pouvant découler du non respect de la biodiversité soient éloignés de la communauté environnante qui devient, en quelque sorte, victime de l'exploitation des ressources naturelles sur son propre territoire. Comment, dans le cas des sables bitumineux au Canada, expliquer aux populations locales les coûts environnementaux énormes, alors qu'une partie trop significative des profits revient aux investisseurs et aux sièges sociaux, loin de la communauté albertaine? Non qu'il n'y ait aucune retombée économique pour la communauté, puisqu'il y a bien création d'emplois, mais l'absence d'équilibre entre les avantages économiques locaux et les conséquences environnementales ressort clairement.²¹

²¹ idée compatible avec la théorie de Sen

6. Conclusion

En somme, en raison d'une approche où les restrictions naturelles doivent orienter les décisions sociopolitiques, de par les principes de précaution et de responsabilité, des valeurs véhiculées par l'éthique environnementale, des enjeux soulevés et liés au développement économique ainsi que des applications pratiques des courants fondamentaux de l'éthique normative, tout indique qu'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium serait la décision la plus sage à adopter. En effet, en dépit de certains liens tissés entre eux, chaque courant de pensée a été analysé et appliqué distinctement et arrive invariablement à la même conclusion²².

Cette convergence témoigne de la nécessité d'être imputable et conséquent dans la prise de décision. Pencher du côté de l'énergie nucléaire est synonyme à la fois du délaissement des avenues alternatives des énergies renouvelables et à la fois d'une réponse à une demande énergétique sans cesse croissante, sans se soucier de ce qu'il adviendra dans plusieurs années, plutôt que de revoir nos modes de consommation.

À ceux qui seraient tentés de dire que les gaz à effet de serre sont une plus grande menace pour l'humanité, le danger est de tomber dans le sophisme du faux dilemme en pensant que nous n'avons comme choix que les énergies combustibles ou l'énergie nucléaire. Or, ces deux énergies vont à l'encontre de l'argumentation présentée, alors qu'il y a d'autres alternatives. Aussi, bien qu'énergétiquement moins denses, les énergies renouvelables sont celles à prioriser, quitte à les compléter par des énergies non-renouvelables. La méthode inverse, celle courante à ce jour au niveau global, n'est pas conforme à ce qui a été présenté dans ce travail. Il faut cesser de remettre à plus tard ce virage indispensable à la prospérité et de la pérennité même de l'humanité. Le vieux

²² L'argumentation de l'utilitarisme est à prendre avec une certaine réserve. En effet, il a été posé un raisonnement en fonction des conséquences, mais celles-ci sont hypothétiques en raison d'une évaluation *a priori*. Ce n'est que *a posteriori* qu'une analyse objective sera réellement envisageable. Autrement dit, s'il y avait une défaillance au niveau d'une centrale ou un problème quant à la gestion des déchets nucléaires, le calcul des conséquences serait négatif, mais si tout se passe bien sans aucun problème tout au long du cycle de vie de la centrale et des déchets, alors le calcul serait possiblement positif.

dicton qu'il vaut mieux prévenir que guérir, mais même si nous en sommes déjà au stade d'une guérison, il serait logique de dire qu'il est plus facile de guérir une brûlure au premier degré comparativement à une au troisième degré. Nous pourrions aisément exploiter les mines dans l'optique d'utiliser la ressource pour la médecine, la recherche ou l'exploration spatiale mais cela serait-il rentable? Devrions-nous nous fier aux techniques actuelles performantes et ce, même si nous ne pouvons en garantir la performance au-delà du centenaire, sous prétexte qu'elles s'amélioreront d'ici là et qu'ainsi nous serions probablement mieux outillés pour garantir d'avantage la sécurité? Dans la perspective où la demi-vie des substances radioactives peut atteindre 4,5 milliards d'années, il apparaît que cette confiance se traduise par un coup de dés présentant des probabilités propensionistes²³déraisonnables en raison de la dangerosité. Or, le Québec a une occasion unique de se positionner parmi les leaders mondiaux en matière de responsabilité sociale et d'éthique. Nous avons de là le devoir de savoir, d'orienter et même d'exercer un contrôle sur l'utilisation très restreinte de l'uranium, rejoignant en cela l'idée de l'adoption d'un moratoire.

6083 - 112 (sous-titres) = 5971 mots

²³ Popper K. *La logique de la découverte scientifique*, traduction par N. Thyssen-Rutten et P. Deveaux, Ed payot, 1973

7. Bibliographie

Blanchon D. et all. *Comprendre et construire la justice environnementale*, Anales de géographie, n 665-666, 2009, p. 35-60

Commission d'enquête sur la filière uranifère, 2014, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/index.htm>

Flippo F. *La question de l'équité dans le cas du changement climatique*, Éthique et économique, 2 (1), 2004,

Gonzales P. Transcriptions bape, séance tenue le 18 septembre 2014 en soirée à Québec, p.13. Site consulté le 13 octobre 2014. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/TRAN44.pdf>

Gowdy, J. *The value of biodiversity: markets, society, and ecosystems*, Land Economics, pp25-41, 1997

Hetch, G., *Being nuclear*, Boston, MIT Press, 451p. 2012

<http://www.international.gc.ca/arms-armes/nuclear-nucleaire/index.aspx?lang=fra>

http://teachnuclear.ca/fr/contents/cna_radiation/nuclear-decay/halflife/

Institut national de santé publique du Québec. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. *Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers*, Québec, septembre 2013.

Jonas H. *Le principe responsabilité*, Éditions CEC, Canada, 2007, 128p.

Kant E. *Métaphysique des moeurs 1*, GF Flammarion, Paris, 1994, 203p.

Larrère C. *Entrevue de Catherine Larrère*, Éthique et économique, 2 (2), 2004, page 3.

Maris V., Revéret J-P, *Les limites de l'évaluation économique de la biodiversité*, Ateliers de l'éthique, vol 4, n.1, printemps 2009, article 52-66 (sur 164).

Mill J.S. *L'utilitarisme*, Le monde Flammarion, Paris, 2010, 170p.

Ministre du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs. Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de faire enquête et de tenir une audience publique, 3 mars 2014, 2 pages. Document consulté le 13 octobre 2014, site

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/CR4.pdf>.

Popper K. *La logique de la découverte scientifique*, traduction par N. Thyssen-Rutten et P. Deveaux, Ed payot, 1973

Sen A. *Un nouveau modèle économique - développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, 2003, 455p.

Simon R., *Le fondement ontologique de la responsabilité et de l'éthique du futur, Nature et descendance. Hans Jonas et le principe responsabilité*. Genève, Labor et Fides : 101-107. 1993

Teluq. Le sans papier – le journal de toute la communauté télé-universitaire. Document consulté le 13 octobre 2014, site http://benhur.teluq.ca/wordpress/sanspapier/chroniques/societe/societe8_0212/